

ÉDITO

Le rapport annuel de la Cour des comptes consacre un chapitre à l'exercice de la compétence Éclairage public. Les propos des magistrats financiers à l'égard des syndicats d'énergie sont très positifs comme en témoignent les extraits suivants : page 89 : « La gestion par des équipes spécialisées de contrats de maintenance mutualisés entre plusieurs communes améliore [...] la qualité du service ». Page 90 : « [...] ces syndicats, qui disposent d'équipes spécialisées, apportent une assistance technique et administrative utile » et plus loin « Lorsqu'ils mobilisent des moyens propres au service de programmes d'investissement cohérents, les syndicats d'énergie sont à même de dépasser cette logique d'investissement au coup par coup à l'initiative des communes, pour agir de manière significative sur la gestion de l'éclairage public ». Page 96 : « Pour aller plus loin dans le renouvellement d'un parc d'éclairage public aujourd'hui largement vétuste, il est nécessaire de mieux mutualiser maintenance et investissement en renforçant le rôle des intercommunalités et des syndicats d'énergie dans la gestion de cette compétence ». Il est très satisfaisant de voir que le regard de la plus haute juridiction financière sur les syndicats d'énergie évolue dans le bon sens depuis le rapport de 2013 qui dénonçait « la coordination et le contrôle insuffisants des investissements des autorités concédantes ». Le Siéml observe cette évolution avec une grande fierté !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

BÂTI COMMUNAL ET DÉCRET TERTIAIRE LE SIÉML ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS

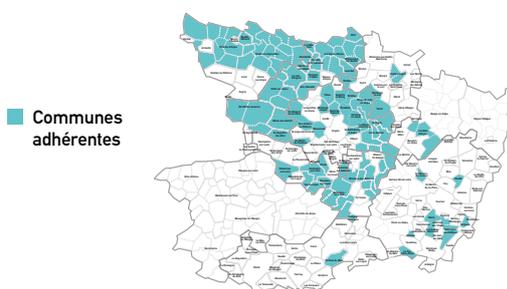
L'accompagnement du Siéml se développe et se structure dans le cadre du service de conseil en énergie afin d'aider efficacement les collectivités à répondre aux enjeux que représente la rénovation énergétique du bâti public.

Le dispositif Éco énergie tertiaire, une obligation réglementaire

La loi Élan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018, fixe des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires : 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050 par rapport à une année de référence choisie comprise entre 2010 et 2020. Tous les bâtiments antérieurs au 24 novembre 2018 et situés sur une même unité foncière (cf. ci-contre) ou sur un même site sont concernés, dès lors qu'ils hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1000 m².

L'accompagnement du Siéml

Dans le cadre de son service de conseil en énergie, le Siéml peut accompagner les collectivités dans l'identification du patrimoine concerné par ce dispositif et plus globalement dans l'élaboration de leur plan d'actions pour atteindre les objectifs réglementaires. Cet accompagnement est basé sur trois piliers : les aides à la gestion énergétique, les aides à la décision et les aides à l'investissement. Aujourd'hui, 70 communes de Maine-et-Loire sont engagées dans la démarche proposée par le syndicat et deux nouveaux conseillers intégreront en 2021 le pôle transition énergétique pour répondre aux besoins croissants. Les communes intéressées par ce service mutualisé peuvent contacter le Siéml.



LES DATES CLÉS DU DISPOSITIF

30 sept. 2021

Déclaration du patrimoine assujetti et déclaration des consommations 2020



30 sept. 2022

Choix des objectifs 2030



30 sept. 2026

Adaptation des objectifs aux contraintes rencontrées



2030

Atteinte du 1^{er} objectif de - 40 % via la déclaration des consommations

→ Informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr/eco-energie-tertiaire-decret-tertiaire-a7186.html

UNITÉ FONCIÈRE

Une unité foncière est un îlot d'un seul tenant composé d'une ou plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision (Code de l'urbanisme).

LES ENJEUX DU BÂTI PUBLIC

Secteur du bâtiment = **46** % de la consommation énergétique en France.

Bâtiments tertiaires (public et privé) = **15** % de la consommation énergétique en France soit un tiers de la consommation du secteur du bâtiment.

Bâti public = **37** % du bâti tertiaire.

RÉUNIONS TERRITORIALES

DÉJÀ LA SESSION DE PRINTEMPS

Les réunions territoriales de printemps se tiendront en visioconférence entre le 6 et le 22 avril (cf. ci-contre). Les échanges porteront sur l'actualité du syndicat et du secteur de l'énergie (projet Hercule, budget 2021, plan de relance, rénovation énergétique du bâti public, BD adresses et animation du réseau SIG) et sur une revue de projets par territoire. Enedis présentera à cette occasion son réseau de référents. Les questions écrites remontées via le formulaire en ligne (cf. mail d'invitation) seront abordées en fin de réunion et alimenteront une FAQ commune.

→ FAQ de décembre sur www.sieml.fr/reunions-territoriales/

MAR. 30 MARS	Comité syndical (BP)
MAR. 6 AVRIL	Réunion territoriale Les Mauges
MER. 7 AVRIL	Réunion territoriale Anjou Loir et Sarthe
JEU. 8 AVRIL	Réunion territoriale Saumur Val de Loire
LUN. 12 AVRIL	Réunion territoriale Anjou Bleu Communauté
MER. 14 AVRIL	Réunion territoriale Angers Loire Métropole
JEU. 15 AVRIL	Réunion territoriale Vallées du Haut Anjou
MAR. 20 AVRIL	Réunion du Bureau - Siéml
MAR. 20 AVRIL	Réunion territoriale Baugeois Vallée
MER. 21 AVRIL	Réunion territoriale Choletais
JEU. 22 AVRIL	Réunion territoriale Loire Layon Aubance

BORNES DE RECHARGE OUEST CHARGE

UN SERVICE UNIFIÉ À L'ÉCHELLE RÉGIONALE



Le Siéml s'est associé aux syndicats d'énergies de Loire-Atlantique, de la Mayenne et de la Vendée pour unifier la gestion de l'ensemble de leurs bornes publiques et offrir une qualité de service optimum aux électromobilistes. Les 196 bornes de recharge pour véhicules électriques installées par le Siéml rejoignent ainsi la bannière Ouest Charge déjà utilisée en Bretagne. Avec une exploitation des bornes optimisée en Pays de la Loire et près de 2200 points de recharge sur sept départements ligériens et bretons, circuler en voiture électrique devient plus simple. La bascule entre le réseau actuel et Ouest Charge est en cours. Localisation des bornes, tarification et inscription sur www.ouestcharge.fr

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

DES PARTENARIATS EN COURS

Après avoir structuré son offre de service pour la réalisation et la mise à jour du PCRS, le Siéml s'est doté fin 2019 d'un service complémentaire, la géomatique. Plusieurs EPCI, Anjou Bleu Communauté, Baugeois Vallée et les Vallées du Haut Anjou, ont sollicité le Syndicat pour bénéficier de son expertise et ses compétences dans la mise en œuvre et la gestion de leur SIG. Le Syndicat des eaux de l'Anjou pourrait rejoindre ce partenariat qui s'accompagnera, sous réserve du vote du BP 2021, d'une embauche de plusieurs techniciens SIG par le Syndicat. Le Siéml jouera ainsi pleinement son rôle d'assistance aux collectivités qui le sollicitent.

OPTIMISER SON SUIVI ÉNERGÉTIQUE

INSCRIPTION AU WEBINAIRE SMILÉCONSO

Dans le cadre du groupement d'achat d'électricité et de gaz, le Siéml propose à ses membres un outil de suivi et de gestion pour optimiser leurs consommations et dépenses énergétiques. La plateforme SmiléConso, disponible courant avril, permettra de suivre les marchés des groupements d'achat d'énergies et de disposer de l'ensemble de leurs données de consommation et de facturation de manière centralisée. Les données, pérennes, pourront être analysées de manière simple et rapide. Les membres des groupements de commandes ont été conviés à un webinaire (une date au choix) pour se former à ce nouvel outil.

→ Mardi 13 avril de 10h à 12h ou jeudi 15 avril de 10h à 12h.

MODIFICATION À VENIR DES SECTEURS TRAVAUX

ET NOUVEAUX INTERLOCUTEURS

Le découpage de la carte des secteurs travaux du Siéml n'avait pas évolué depuis deux ans. Quelques ajustements sont actuellement à l'étude entre le secteur Centre et le secteur Est pour équilibrer la charge de travail des chargés d'affaires. Deux agents ont souhaité permuter leur secteur : Clothilde Segault est désormais chargée d'affaires au secteur Centre et Éric Poupard au secteur Est. Enfin, Marc Benetreau occupera le poste de responsable du secteur Nord-Ouest dès le 1^{er} avril à la suite du départ à la retraite de Michel Gerfault. Deux recrutements viendront compléter ces évolutions avant la fin du premier semestre. La nouvelle carte des secteurs sera disponible à compter de la mi-avril sur www.sieml.fr/les-services.

ÉLECTION DE JEAN-LUC DAVY

EN TANT QUE VICE-PRÉSIDENT DE LA FNCCR

Le Président du Siéml a été élu vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) qui regroupe plus de 800 adhérents. Il siègera au conseil d'administration en tant que vice-président en charge des territoires.